



FORMATION ET ENSEIGNEMENT PRIVÉS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

12 avril 2024

Communiqué de presse

Rapport sur l'enseignement supérieur privé à but lucratif

Les députées Béatrice Descamps et Estelle Folest ont présenté mercredi 10 avril devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale leur rapport sur l'enseignement supérieur privé à but lucratif. La Fep-CFDT (première organisation syndicale avec 40,08 % des voix dans la branche), a été auditionnée par les deux députées.

La Fep-CFDT revendique la mise en place d'une régulation qualitative et financière des formations du supérieur privé, y compris l'apprentissage. Un effort de transparence doit être fait pour les étudiants et les familles, spécialement sur *Parcoursup*, afin que les apprenants reçoivent des formations de qualité et insérantes. Elle souhaite améliorer les conditions de travail des salariés dans tous les établissements et dans la branche.

La loi du 12 juillet 1875 relative à la liberté de l'enseignement supérieur légitime l'existence d'établissements à but non lucratif ou lucratif. Plus de 26 % des étudiants y sont actuellement inscrits.

Ce rapport expose 22 propositions qui pour la plupart peuvent permettre la régulation nécessaire pour le bien des usagers et des collègues :

- mieux protéger l'appellation *Master* et limiter les termes « *Bachelor* », « *mastères* » et assimilés
- simplifier et clarifier les informations disponibles sur *Parcoursup*
- mettre en place une « carte d'identité » des formations
- distinguer clairement les certifications (délivrées par *France compétences*) des diplômes reconnus par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
- accroître les contrôles de la DGCCRF

Sur le terrain, la Fep-CFDT reste force de propositions et souhaite contribuer, par le dialogue social, à améliorer la situation.